



Nous sommes là pour vous aider

N° 11527'03



29

## Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure pénale, article 441-7 du code pénal)

**S.C.P. AVOCATS**  
**A. GOUNEL - M. LIBERT**  
**S. PUJO**  
35, rue Blatin  
63000 CLERMONT-FERRAND  
Tél. 04 73 35 52 40  
Fax 04 73 34 87 02

Votre identité :

☐ Madame

☒ Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : GODART

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : \_\_\_\_\_

Vos prénoms : Geïard

Vos date et lieu de naissance : 12-10-1978

à Clermont Ferrand

Votre profession : Auto Entrepreneur

Votre adresse : 5b rue Roger Cailhon

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code postal 63140 Commune : Châtel-Guyon

Pays : France

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui ☒ non ☐

Si oui, précisez lequel : J travaille pour Mme Thosena, entretien du terrain et petits travaux d'entretien de la maison.

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main) :

"Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts"

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

A deux reprises, alors que je venais accomplir mes prestations d'entretien du terrain de M<sup>me</sup> Massena, le voisin utilisant le même chemin d'accès privé m'a empêché de passer.

La première fois, après maintes discussions, il m'a autorisé à passer mais en m'imposant des horaires sous prétexte qu'il était présent sur place à certaines heures. J'ai dû accomplir ma prestation rapidement, ce qui en résultait un travail mal fait. Contrairement à mes principes et habitudes.

La deuxième fois, il m'a formellement empêché d'accéder à la propriété de M<sup>me</sup> Massena, m'interdisant ainsi de réaliser ma prestation.

Ces faits se sont déroulés le 9 Juin 2025 par le premier cas et le 24 Juillet par le deuxième cas.

P.S: Je tiens à préciser que le voisin ne se prive pas de critiquer ouvertement M<sup>me</sup> Massena devant moi et m'a même dit un jour que M<sup>me</sup> Massena avait piraté des clés électroniques d'accès alors que c'est lui qui gère des clés avec son ordinateur. Sachant que M<sup>me</sup> Massena n'a aucun ordinateur et donc n'a aucun moyen d'agir sur la gestion des clés. Par moi ce sont des accusations de mauvaise foi.

Pièce à joindre :

- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (prénom, nom) : Gerard Godart  
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : Chatel-Guyon Le 05.08.2021

Signature





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / IDENTITY CARD





Prénoms

GODART

Nom

Gérard

Sexe

M

Pays

FRA

Lieu de naissance

CLERMONT-FERRAND

N° du document / Document No.

RZ26RJED5

Date d'expiration / Validity

16 06 2035



044074